

Hentsch, Paul

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1925)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

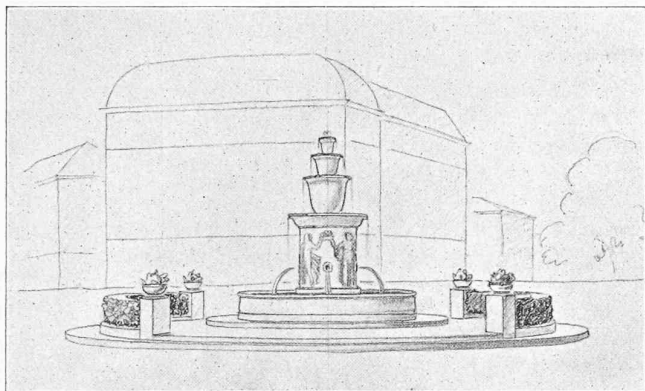
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS POUR UNE FONTAINE, A VEVEY



Croquis perspectif pris du point A.
Projet de MM. Buffat & Martin.

**Concours d'Architecture et de Sculpture
pour une Fontaine décorative
sur la Place de la Gare, à Vevey.**

Extrait du rapport du Jury.

Le Jury se réunit le 8 décembre à 9 heures à l'Hôtel de Ville de Vevey, où les projets sont exposés.

Sont présents : MM. Couvreu, syndic de Vevey ; Ansermet, municipal à Vevey ; Angst, sculpteur à Genève ; Bron, architecte de l'Etat, et Favarger, architecte du Plan d'extension de la Ville de Lausanne.

M. le syndic Couvreu est nommé président du Jury et un rapporteur est désigné en la personne de M. Favarger.

Le Jury constate que dix-huit projets furent déposés dans le délai fixé par les conditions du concours. Ces projets vérifiés par les soins de la Direction des travaux répondent aux exigences du programme de concours, tant en ce qui concerne la présentation que l'échelle ou le nombre de planches demandé.

Cinq projets sont accompagnés de maquettes.

Après un examen individuel des projets, le jury constate avec satisfaction que le concours a suscité un sérieux effort de la part des concurrents et que la plus grande partie des projets présente de belles qualités de composition et des recherches de décoration intéressantes. Il procède à un premier tour d'élimination durant lequel cinq projets sont écartés. Ces projets, tout en ayant une certaine valeur, sont insuffisamment étudiés et leur examen révèle des fautes de proportions et de goût et parfois un manque de simplicité regrettable.

Au deuxième tour, quatre projets sont éliminés. Leur composition architecturale est bonne, leur présentation généralement intéressante, mais leur conception dénote un certain manque de compréhension du sujet à traiter : soit une recherche exagérée de l'originalité, soit une certaine lourdeur, soit une évocation trop précise d'un style ancien.

Neuf projets restent en présence :

Pays Romand, excellent projet, d'une conception originale, remarquable par sa simplicité de ligne et d'un effet décoratif très accusé. Les figures allégoriques adossées au fût qui supporte les vasques sont d'une valeur incontestable et la maquette accompagnant le projet montre que son auteur est un artiste de talent. L'aménagement en plan est admissible. Le jury estime cependant que la haie de buis, prévue, est superflue, ou en tout cas trop importante. La quantité d'eau nécessaire pour faire rendre aux vasques leur plein effet est minime, ce qui est un gros avantage. Ce monument créerait sur la place un point d'une grande importance décorative. (*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Emile Briod.

Le 29 avril 1925 est décédé à Lausanne, dans sa soixante-neuvième année, M. Emile Briod, ancien ingénieur au département des travaux publics.

Diplômé de la Faculté technique de l'Académie de Lausanne, en 1879, comme ingénieur-constructeur, M. Briod avait été occupé, en France, au chemin de fer Clermont-Tulle, au chemin de fer de l'Etat puis au chemin de fer de la Petite-Ceinture, à Paris.

Rentré au pays en 1888, il fut désigné par le Conseil d'Etat comme ingénieur-résident de la correction de la Gryonne.

En 1890, il fut nommé définitivement en qualité d'ingénieur au département des travaux publics.

M. Briod avait pris sa retraite le 31 décembre 1922, après trente-cinq ans de service, pendant lesquels il a collaboré à l'étude et à l'exécution de nombreuses constructions et corrections de routes, principalement dans la Broye et dans le Jorat.

Ingénieur très consciencieux, M. Briod laissera dans le canton, ainsi qu'au département des travaux publics, le meilleur souvenir.

Paul Hentsch.

Le 19 avril dernier, s'est éteint dans la force de l'âge, à la Tour-de-Peilz, après une courte maladie, M. Paul Hentsch, ingénieur, laissant dépouillés une jeune famille et de nombreux amis. Né à Paris en 1874, Paul Hentsch vint poursuivre ses études dès 1888 au Collège Gaillard, puis au Gymnase et à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne ; grâce à une intelligence extrêmement vive et lucide, il surmontait aisément la dure infirmité que constituait pour ce travailleur acharné la privation de la parole et de l'ouïe.

P. Hentsch avait une vraie intuition des solutions justes, dès ses premiers examens jusqu'à l'époque où, technicien et mathématicien éprouvé, il s'adonna à la pratique, notamment à l'exécution d'un des secteurs de la rampe sud de la ligne du Lötschberg, avec un réel succès.

Ami fidèle, toujours gai et affable, Paul Hentsch laisse le souvenir durable d'un homme vaillant et modeste.

BIBLIOGRAPHIE

Appendice alla Memoria tecnica « La diga del Gleno ».
Nuove indagini, nuovi rilievi e risultanze. — 15 avril 1925. — Ing. Prof. Mario Baroni, Ing. Ugo Granzotto, Ing. Luigi Kambo, Ing. Urbano Marzoli.

Cette brochure, format 28/21 cm., de 30 pages de texte, avec 16 planches, résume, fort opportunément, à l'usage des lecteurs pressés, les arguments développés par les auteurs dans leur ouvrage *La diga del Gleno*¹ et aboutissant aux conclusions suivantes :

1° la cause de la catastrophe n'est pas due à un vice de construction ;

2° la cause de la catastrophe n'est pas due à un dimensionnement insuffisant de l'ouvrage ;

3° la cause principale de l'effondrement doit être attribuée au mouvement de la roche en place sur laquelle le barrage était assis.

¹ Voir le compte rendu de cet ouvrage à la page 22 du *Bulletin technique* du 17 janvier 1925.